

PROJET DE PLAN D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BRUIT ROUTIER

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit wallon par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, une enquête publique relative au projet de plan d'actions de lutte contre le bruit routier est organisée sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon.

<u>Date d'affichage de la demande</u>	<u>Date d'ouverture de l'enquête</u>	<u>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</u>	<u>Les observations écrites peuvent être adressées à :</u>
10/09/2018	17/09/2018	Envoi électronique ou Administration communale de Braine-le-Comte, le 5/11/2018 à 12h00	Voir ci-dessous

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- Sur internet, via le lien suivant : <http://www.plan-bruit-routier-wallonie.be>
- A l'Administration communale de Braine-le-Comte - Service Environnement (Grand-Place, 39 à 7090 Braine-le-Comte) chaque jour ouvrable pendant les heures de service, OU, moyennant rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du Service Environnement au 067/874.877 à 880 ou environnement@7090.be, le mercredi jusqu'à 20 heures.

Toute personne intéressée peut formuler ses observations, si elle le souhaite :

- Par réponse au questionnaire en ligne accessible via le lien mentionné ci-dessus.
- Par réponse manuscrite sur le questionnaire téléchargé et imprimé, accessible via le site mentionné ci-dessus, le questionnaire rempli devant être réceptionné au plus tard à la date de clôture de l'enquête, soit par l'Administration communale de Braine-le-Comte, soit par l'Administration régionale à l'adresse électronique ou postale suivante :
Courriel : plan-bruit-routier.dgo1@spw.wallonie.be
Courrier : Service Public de Wallonie - DGO1 - Direction de l'Expertise des Ouvrages - rue Côte d'Or, 253 - 4000 LIEGE.
- Par prise de rendez-vous et communication verbale au conseiller en environnement de la Ville de Braine-le-Comte ou, à défaut, à l'agent communal délégué à cet effet.

Suite à l'enquête publique, le Service Public de Wallonie étudiera les réponses reçues et les intégrera au plan d'actions de lutte contre le bruit routier qui sera ensuite soumis au Gouvernement wallon pour adoption.

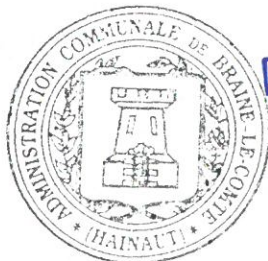
Fait à Braine-le-Comte, le 07 SEP. 2018

Par le Collège,

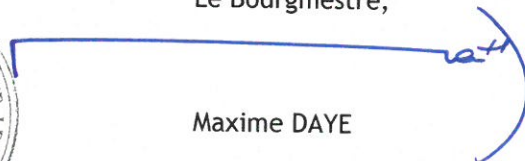
La Directrice Générale, f.f.



Lena FANARA



Le Bourgmestre,



Maxime DAYE